
REGLEMENT PARTICULIER DU 17ème RALLYE NATIONAL VHC AIN-JURA

PARTICIPATION ETRANGERE AUTORISEE (PEA)

Coupe de France des Rallyes VHC

Championnat de la Ligue Rhône-Alpes

Les 8 et 9 Mai 2026

REGLEMENT

Une Organisation de
L'Association Sportive Automobile



Maison des Associations - 34, rue Paradis - 01100 OYONNAX
Tél. 04.74.73.84.72 – Portable 06.76.29.20.62
Courriel : asa.esca01@gmail.com

Ce règlement particulier complète : Le règlement standard des rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA et le règlement de la coupe de France 2026 des rallyes VHC, le règlement particulier du 47^{ème} rallye AIN JURA.

PROGRAMME DU RALLYE

Règlement identique au 47^o Rallye National AIN-JURA

Vérifications techniques : Vendredi 8 mai 2026 de 08h00 à 13h00.

1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs : Vendredi 8 mai 2026 à 11h00.

Publication de la liste des équipages admis au départ et de l'ordre et des heures de départ : Vendredi 8 mai 2026 à 14h30

Départ du Rallye : le Vendredi 08.05.2026 à 16:15. Lieu Valexpo (1^{er} VHC)

Le 17^o RALLYE NATIONAL V.H.C AIN-JURA compte pour : - le Coupe de France des Rallyes VHC COEF. 2
- le Championnat de la Ligue Rhône-Alpes VHC

ARTICLE 1 : ORGANISATION

1 : Définition

L'ASA ESCA Plastics Vallée organise les **8 et 9 Mai 2026 : le 17^{ème} RALLYE NATIONAL V.H.C. AIN-JURA PEA.**

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes le 00 janvier 2026 sous le numéro N0 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 000 en date du 00 février 2026.

1.1 : OFFICIELS DE L'ÉPREUVE

Identique au 47^{ème} Rallye International AIN-JURA

Directeur de course VHC : Gérard PLISSON - Responsable Technique VHC : Christian RACHEX

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS

3.1 : Demande d'engagement - Inscriptions

3.1.5 Tout concurrent qui désire participer au 17^{ème} RALLYE NATIONAL V.H.C. AIN-JURA doit adresser au secrétariat du Rallye (ASA ESCA PLASTICS VALLEE - 34, rue Paradis - 01100 OYONNAX) la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, jusqu'au **Lundi 27 Avril 2026 à Minuit** (cachet de la poste faisant foi). Si à la date de clôture des engagements le nombre d'engagés est inférieur à 10, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

3.1.10 Le nombre d'engagés est fixé à **150 voitures maximum pour les quatre rallyes.**

3.1.11 Joindre la photocopie de la première page du PTH avec la feuille d'engagement.

3.1.11.1. : Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont fixés :

a) avec la publicité facultative des organisateurs **390€.** b) sans la publicité facultative des organisateurs **780€.**

3.1.12 : La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3 : Ordre de départ - Plaques et numéros

Conforme au règlement standard F.F.S.A. La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

Vendredi 8 mai 2026 à 16h15 : VHC puis National

Samedi 9 mai 2026 à 08h45 : VHC, National puis VMRS/VHRS

Le dernier concurrent VHC bénéficiera d'un écart de 15 minutes avec le premier concurrent national.

ARTICLE 4 : VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3. : Assistance - Identique au 47^{ème} Rallye International AIN-JURA

ARTICLE 5 : PUBLICITÉ - Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. Description

Le 17^o Rallye AIN JURA VHC représente un parcours de 290.47 km. Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 13 épreuves spéciales d'une longueur totale de 115.40 km. (parcours identique au Moderne)

Les épreuves spéciales sont : ES 1-3 Cessiat-Bellignat, ES 2-4 Arbent-Dortan, ES 5-8-11 Lac Genin 9.70 km, ES 6-9-12 St Germain-Giron 12.40 km et ES 7-10-13 Echallon-Oyonnax 8.60 km

6.2 : Reconnaissances - Identique au 47^{ème} Rallye International AIN-JURA.

Tous les équipages sont autorisés à faire 3 passages maximum sur chaque épreuve spéciale.

ARTICLE 7 : DEROULEMENT

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8 : RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9 : CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10 : PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard FFSA.

Tous les équipages classés seront récompensés. Il n'y aura pas de dotation en prix.